Image not found or type unknown

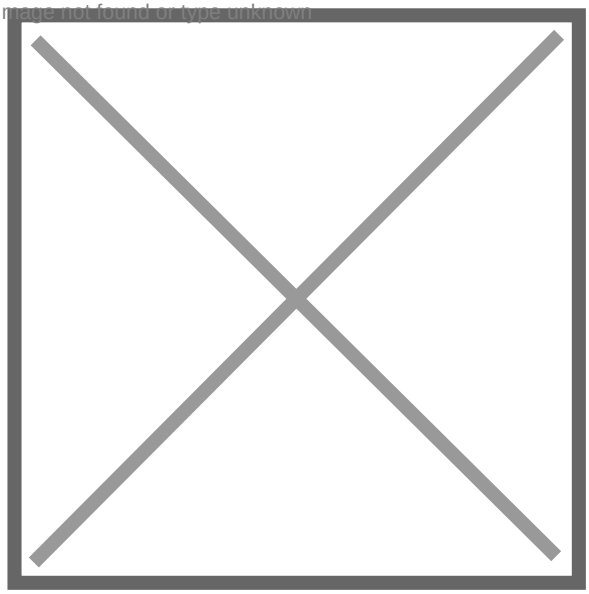

Vice de procédure accident de la route

Par **loulou**, le **24/05/2013** à **14:46**

[fluo]bonjour[/fluo]
peux t-il y avoir vis de procédure lorsque le marquage au sol d'un véhicule accidenté est différent de la position initiale du véhicule photo à l'appui
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **24/05/2013** à **17:15**

Bonjour,

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre.

Y a-t-il eu constat de police?
Si oui il est difficile d'aller contre le plan dressé par les forces de l'ordre

Par **loulou**, le **28/05/2013** à **08:26**

bonjour,oui il y a bien eu constat de gendarmerie mais le rapport d'expert se base sur le marquage du véhicule aprés qu'il est été déplacé alors que sur la première photo prise à l'arrivée par l'arrivée de la gendarmerie on voit clairement la voiture dans une autre position
Merci de vos réponses et désolé pour mon manque de savoir lors de la question précédentes.

Par **chaber**, le **30/05/2013** à **16:18**

bonjour

Est-ce la gendarmerie qui a pris les photos?

Sinon les avez-vous transmises pour qu'elles figurent dans le constat dressé? (surtout si elles sont datées)

Par **loulou**, le **19/09/2013** à **20:02**

Bonjour, c est la gendarmerie elle meme qui a pris les photos elle est dans le dossier mais difficile a voir parce que prise de nuit merci d avance pour la reponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés